

Ministry of Education

Office of the ADM

Financial Policy and Business Division
20th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Bureau du sous-ministre adjoint

Division des politiques financières et des
opérations
20^e étage, Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



2015: B13

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'Éducation

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

DATE: 11 juin 2015

OBJET : Politique sur les produits d'aliénation

Politique sur les produits d'aliénation

La présente note a pour but d'informer les conseils sur la révision de la politique sur les produits d'aliénation énoncée dans le Règlement de l'Ontario 193/10 intitulé « Recettes affectées à une fin donnée ». Elle décrit les nouvelles restrictions quant à l'utilisation des produits d'aliénation et les nouvelles exigences en matière de déclaration. Veuillez noter que le Règlement de l'Ontario 193/10 sera mis à jour pour refléter les changements apportés à la politique sur les produits d'aliénation. Les changements rentent en vigueur le 1er septembre 2015.

Révision de la politique sur les produits d'aliénation

La révision de la politique sur les produits d'aliénation comprend divers changements relatifs à ceux-ci, soit leur utilisation et les prescriptions en matière de dépenses. La politique révisée s'énonce comme suit :

- 1) Les produits d'aliénation doivent servir à la réparation ou au remplacement d'éléments de bâtiments scolaires.
- 2) Pour les éléments des bâtiments scolaires, les conseils doivent observer les prescriptions en matière de dépenses énoncées dans la politique sur l'amélioration de l'état des écoles. Selon cette politique, les conseils doivent consacrer 80 pourcent de leurs produits d'aliénation aux éléments et aux systèmes clés des bâtiments et les 20 pourcent restants à d'autres travaux de

réfection locaux. Les conseils doivent déclarer leurs dépenses au moyen de la base de données de l'application Total Capital Planning Solution (TCPS). Ils n'auront pas à demander l'autorisation du Ministère pour procéder à la réparation ou au remplacement des éléments de bâtiments scolaires au moyen des produits d'aliénation.

- 3) Les conseils ne seront pas tenus d'investir les produits d'aliénation dans les projets d'immobilisations prioritaires, à moins que le conseil ne désigne ceux-ci comme source de financement pour le projet en question.
- 4) Les conseils peuvent utiliser les produits d'aliénation pour remplacer une école en mauvais état en présentant le projet dans le cadre du processus des immobilisations prioritaires du Ministère.
- 5) Les conseils qui sollicitent l'utilisation des produits d'aliénation à des fins autres que les prescriptions relatives aux dépenses prescrites pour l'amélioration de l'états des écoles peuvent demander au Ministère une dérogation au **Règlement de l'Ontario 193/10**.

Échéancier

La politique entrera en vigueur le 1er septembre 2015, conformément au programme pour l'amélioration de l'état des écoles. Avant l'entrée en vigueur de cette politique, les demandes d'utilisation des produits d'aliénation, incluant les projets de réfection, qui sont présentées avant le 1er septembre 2015 doivent être approuvées par le Ministère. Les autorisations relatives à l'utilisation des produits d'aliénation obtenues par les conseils avant l'entrée en vigueur de la politique demeureront valides.

Comme indiqué dans la **Note de service 2015 : B12 – Demande de plans d'affaires pour les immobilisations prioritaires de 2015** annonçant le processus d'immobilisations prioritaires de 2015, les conseils ne seront pas tenus d'investir les produits d'aliénation dans leurs projets d'immobilisations prioritaires.

Contexte

Les produits d'aliénation sont générés par la vente par les conseils d'installations ou de biens scolaires qu'ils ont déclarés comme excédentaires. Le processus de vente des biens scolaires excédentaires des conseils est régi par le **Règlement de l'Ontario 444/98** intitulé « **Aliénation de biens immeubles excédentaires** ». Les conseils ont également la capacité de générer des produits d'aliénation administratifs en vendant des bâtiments administratifs. Les restrictions prévues dans le **Règlement de l'Ontario 193/10** relativement à la génération ou à l'utilisation des produits d'aliénation administratifs ne seront pas modifiées dans le cadre de la présente révision de la politique sur les produits d'aliénation. Les conseils seront toujours tenus d'obtenir l'autorisation du Ministère pour utiliser les produits d'aliénation administratifs.

L'une des priorités du Ministère est de répondre aux besoins en matière de réfection des écoles. Maintenant que l'évaluation de l'état des installations de la plupart des

écoles de la province est achevé, le Ministère veut s'assurer que les conseils disposent des capacités nécessaires pour répondre le mieux possible aux besoins en matière de réfection quinquennaux établis pour les écoles et maintenir ces établissements en bon état. Bien que le 1,25 milliard de dollars en nouveau financement consacré à l'amélioration de l'état des installations sur trois ans annoncés dans le budget 2014 contribue de manière significative à résoudre les problèmes de réfection, il y a encore un retard de travaux en réfection déferé qui doit être adressée.

Les conseils qui génèrent les sommes les plus importantes sont parmi ceux qui présentent les besoins en matière de réfection les plus grands, comme le montrent les rapports d'évaluation de l'état des installations scolaires. La décision de restreindre les dépenses des produits d'aliénation aux projets de réfection fera en sorte que davantage de ressources seront consacrées à la réfection. Au cours de l'élaboration de la politique, le Ministère a consulté les parties intéressées du secteur, les conseils scolaires se montrant largement en faveur de l'affectation des produits d'aliénation aux besoins de réfection.

Révisions à la politique et dispositions particulières

Selon la politique révisée, le Ministère veillera à ce que la plupart des produits d'aliénation servent à combler des besoins en matière de réfection majeurs ciblés, tout en laissant aux conseils la possibilité de consacrer une partie des produits d'aliénation à d'autres travaux de réfection locaux.

La politique sur les produits d'aliénation révisée limite leur utilisation aux travaux de réfection, conformément aux restrictions des dépenses d'amélioration de l'état des installations énoncées dans la **Note de service 2015 : SB04 intitulé « Le point sur le financement de l'amélioration de l'état des écoles et le programme d'évaluation de l'état des installations scolaires »**. Selon ces exigences, les conseils devront utiliser au moins 80 pourcent de leurs produits d'aliénation pour des éléments importants des bâtiments (par exemple : fondations, toits, fenêtres) et leurs systèmes (par exemple : CVCA et plomberie), et auront la possibilité d'utiliser jusqu'à 20 pourcent de leurs produits d'aliénation pour répondre aux besoins matière en réfection des locaux figurant dans TCPS. Il revient aux conseils de déterminer l'utilisation prioritaire de leurs produits d'aliénation parmi les différents établissements scolaires, les éléments et les systèmes des bâtiments. Les conseils ont aussi la possibilité d'utiliser les produits d'aliénation pour répondre à des besoins de réfection qui n'ont pas encore été évalués et pour la réfection d'éléments et de systèmes de bâtiment dont l'état s'est détérioré depuis la dernière inspection des installations.

Le Tableau 1 ci-dessous présente les catégories de dépenses d'amélioration de l'état des installations avec restriction (80 pourcent) et sans restriction (20 pourcent).

Tableau 1: Sommaire des dépenses restreintes et non-restreintes:

Catégories	Avec restriction (80 %)	Sans restriction (20 %)
A. Structure inférieure (fondations, murs de sous-sol)	Oui	Oui
B. Coquille/structure supérieure (toits, murs extérieurs et fenêtres)	Oui	Oui
C. Intérieur (escaliers, finis de plancher, plafonds)	Non	Oui
D. Services (plomberie, CVAC, protection contre les incendies et électricité)	Oui	Oui
E. Matériel et mobilier	Non	Oui
F. Construction spéciale et démolition	Non	Oui
G. Aménagements (parcs de stationnement, éclairage)	Non	Oui

Les conseils doivent utiliser les produits d'aliénation pour leurs réfections prioritaires, notamment pour corriger les problèmes d'hygiène et de sécurité, pour remplacer et réparer les éléments des bâtiments, pour améliorer l'efficacité énergétique et augmenter l'accessibilité des écoles.

Les conseils ne doivent pas utiliser les produits d'aliénation aux fins suivantes sans obtenir au préalable l'autorisation ou des directives du Ministère :

- projets qui augmentent la surface brute de plancher d'un bâtiment;
- projets dépassant les repères fixés par le Ministère;
- construction de nouvelles écoles, ou
- projets ne comportant pas de volet de réfection.

Les conseils doivent continuer à utiliser les produits d'aliénation pour les dépenses de réfection amortissables associées aux écoles susceptibles de rester ouvertes et en service pendant au moins cinq ans.

Les conseils peuvent utiliser les produits d'aliénation pour des projets qui débordent le cadre de l'amélioration de l'état des installations en sollicitant une dérogation au

Règlement de l'Ontario 193/10 auprès du Ministre de l'Éducation. Les demandes seront évaluées en fonction du bien-fondé du projet exposé par le conseil. Les demandes de dérogation devront expliquer pourquoi le projet a préséance sur les besoins de réfection établis par les conseils.

Lien avec les dépenses d'amélioration de l'état des installations

Contrairement au financement de l'amélioration de l'état des installations, alloué par le Ministère, les produits d'aliénation sont une source de fonds générée par un conseil. Cela signifie que le Ministère n'indiquera pas aux conseils un montant préétabli avec mention « avec » ou « sans » restriction pour les produits d'aliénation. Le Ministère ne détermine pas explicitement les montants des produits d'aliénation avec ou sans restriction, mais s'attend à ce que les conseils utilisent les produits d'aliénation conformément aux dispositions décrites dans la présente note.

Bien que les conseils doivent investir les produits d'aliénation dans des dépenses de réfection, ces dépenses n'influeront pas sur leur admissibilité au financement de l'amélioration de l'état des installations ni sur le niveau de financement. Les produits d'aliénation seront considérés comme source de financement complémentaire utilisable pour répondre aux besoins de réfection mentionnés dans les évaluations de l'état des installations et ciblés par les conseils en fonction de leurs priorités.

Déclaration des investissements des produits d'aliénation dans la réfection

Par souci d'harmonisation des exigences de déclaration relatives aux investissements dans la réfection, les conseils devront dorénavant déclarer les dépenses des produits d'aliénation dans TCPS (et dans VFA.facility lorsqu'il sera opérationnel), comme c'est le cas pour les dépenses d'amélioration de l'état des installations. Les conseils devront commencer à déclarer les dépenses des produits d'aliénation à compter du 1er septembre 2015.

Toutes les dépenses déclarées doivent correspondre aux sommes indiquées au Ministère par les conseils dans leurs états financiers annuels au sein du Système d'information sur le financement de l'Éducation (SIFE).

À titre de bonne pratique, les conseils scolaires sont par ailleurs vivement encouragés à déclarer dans TCPS, pour l'année scolaire 2015-2016, leurs dépenses en immobilisations dans le cadre de l'Allocation pour la réfection des écoles (bâtiments et autres actifs immobiliers), qui est versée au titre de la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires. Le Ministère exigera que toutes les dépenses de réfection des écoles associées aux immobilisations (bâtiments et autres actifs immobiliers) soient déclarées dans VFA.facility pour l'année scolaire 2016-2017.

Obligation de rendre compte au public

Le Ministère s'emploie à élaborer un processus visant à rendre publiques les dépenses de réfection consignées par les conseils dans la base de données TCPS, comme mécanisme de reddition de comptes relatif aux dépenses des produits d'aliénation. Le Ministère fera connaître ce processus aux conseils ultérieurement.

Personnes-ressources clés

Nous tenons à vous remercier pour votre coopération soutenue. Si vous avez des questions ou souhaitez un complément d'information, veuillez communiquer avec l'analyste des immobilisations assigné à votre conseil ou avec Grant Osborn, directeur de la Direction des politiques et des programmes d'immobilisations, en composant le 416-325-1705 ou en envoyant un courriel à Grant.Osborn@ontario.ca.

Original signé par

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des politiques financières et des opérations

cc: Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Gestionnaires des installations des conseils scolaires

Annexe A : Liste des analystes des immobilisations par conseil

CSD	Conseil scolaire du district	Analyste des politiques d'immobilisation	Courriel	Téléphone
1	DSB Ontario North East	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
2	Algoma DSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
3	Rainbow DSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
4	Near North DSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
5.1	Keewatin-Patricia DSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
5.2	Rainy River DSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
6.1	Lakehead DSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
6.2	Superior Greenstone DSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
7	Bluewater DSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
8	Avon Maitland DSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
9	Greater Essex County DSB	Michael Wasyluk	Michael.Wasyluk@ontario.ca	416-326-9924
10	Lambton Kent DSB	Michael Wasyluk	Michael.Wasyluk@ontario.ca	416-326-9924
11	Thames Valley DSB	Michael Wasyluk	Michael.Wasyluk@ontario.ca	416-326-9924
12	Toronto DSB	Lisa Bland	Lisa.Bland@ontario.ca	416-326-9921
13	Durham DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
14	Kawartha Pine Ridge DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
15	Trillium Lakelands DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
16	York Region DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
17	Simcoe County DSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
18	Upper Grand DSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
19	Peel DSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
20	Halton DSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
21	Hamilton-Wentworth DSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796

CSD	Conseil scolaire du district	Analyste des politiques d'immobilisation	Courriel	Téléphone
22	DSB Niagara	Michael Wasylyk	Michael.Wasylyk@ontario.ca	416-326-9924
23	Grand Erie DSB	Michael Wasylyk	Michael.Wasylyk@ontario.ca	416-326-9924
24	Waterloo Region DSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
25	Ottawa-Carleton DSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
26	Upper Canada DSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
27	Limestone DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
28	Renfrew County DSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
29	Hastings & Prince Edward DSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
30.1	Northeastern CDSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
30.2	Nipissing-Parry Sound CDSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
31	Huron Superior CDSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
32	Sudbury CDSB	Kristin Grunenko	Kristin.Grunenko@ontario.ca	416-326-9445
33.1	Northwest CDSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
33.2	Kenora CDSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
34.1	Thunder Bay CDSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
34.2	Superior North CDSB	Jaimie Burke	Jaimie.Burke@ontario.ca	416-325-4297
35	Bruce-Grey CDSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
36	Huron Perth CDSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
37	Windsor-Essex CDSB	Michael Wasylyk	Michael.Wasylyk@ontario.ca	416-326-9924
38	London DCSB	Michael Wasylyk	Michael.Wasylyk@ontario.ca	416-326-9924
39	St. Clair CDSB	Michael Wasylyk	Michael.Wasylyk@ontario.ca	416-326-9924
40	Toronto CDSB	Lisa Bland	Lisa.Bland@ontario.ca	416-326-9921
41	Peterborough VNCCDSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
42	York CDSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932

CSD	Conseil scolaire du district	Analyste des politiques d'immobilisation	Courriel	Téléphone
43	Dufferin Peel CDSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
44	Simcoe Muskoka CDSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
45	Durham CDSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
46	Halton CDSB	Diamond Tsui	Diamond.Tsui@ontario.ca	416-325-2017
47	Hamilton-Wentworth CDSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
48	Wellington CDSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
49	Waterloo CDSB	Sarosh Yousuf	Sarosh.Yousuf@ontario.ca	416-325-9796
50	Niagara CDSB	Michael Wasyluk	Michael.Wasyluk@ontario.ca	416-326-9924
51	Brant Haldimand Norfolk CDSB	Michael Wasyluk	Michael.Wasyluk@ontario.ca	416-326-9924
52	CDSB of Eastern Ontario	Kristin Grunencko	Kristin.Grunencko@ontario.ca	416-326-9445
53	Ottawa CSB	Kristin Grunencko	Kristin.Grunencko@ontario.ca	416-326-9445
54	Renfrew County CDSB	Kristin Grunencko	Kristin.Grunencko@ontario.ca	416-326-9445
55	Algonquin & Lakeshore CDSB	Yvonne Rollins	Yvonne.Rollins@ontario.ca	416-326-9932
56	CSP du Nord-Est	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
58	CS Viamonde	Alexandre Beaudin	Alexandre.Beaudin@ontario.ca	416-212-4818
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
60.1	CSCD des Grandes Rivières	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
60.2	CSC Franco-Nord	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
61	CSC du Nouvel-Ontario	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
62	CSDC des Aurores boréales	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
63	CSC Providence	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018
64	CSDC Centre Sud	Alexandre Beaudin	Alexandre.Beaudin@ontario.ca	416-212-4818
65	CSDC de l'Est ontarien	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018

CSD	Conseil scolaire du district	Analyste des politiques d'immobilisation	Courriel	Téléphone
66	CÉC du Centre-Est	Daniel Cayouette	Daniel.Cayouette@ontario.ca	416-325-2018